

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-028**

**Afin d'autoriser l'occupation d'un local par une école d'art martial dans la suite 300 au 6755, boulevard Maurice-Duplessis.**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2016, le premier projet de résolution PP-028 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI 10 JANVIER 2017, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

**Ce projet de résolution vise autoriser l'occupation d'un local par une école d'art martial dans la suite 300 au 6755, boulevard Maurice-Duplessis.**

Ce projet de résolution des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone RM36-772 décrite ci-dessous :



QUE ce projet de résolution ainsi que l'illustration par croquis de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

**DONNÉ À MONTRÉAL,**  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 13 décembre 2016

La secrétaire d'arrondissement,  
Marie Marthe Papineau, avocate